



Impossibilité de payer ses créances

Par **monica**, le **11/01/2011** à **16:58**

Bonjour,
Pour les professions libérales, le surendettement n'est pas possible.
Quelles sont les solutions qui existent à la place?
Merci

Par **viviane 7**, le **23/08/2013** à **09:34**

bonjour

je suis en liquidation judiciaire avec mon magasin en eurl
j'ai signé auprès de ma banque un découvert ou je suis caution solidaire
nous n'avons pas de bien personnel et que la retraite de mon époux
que ce passe t-il dans ce cas là merci de nous répondre

viviane7